

Noël COMMUNOD

Conseiller régional Rhône-Alpes

COMMUNIQUE DE PRESSE

PROJET LIGNE TGV LYON-TURIN :

Petits arrangements ou gros scandale ?

En qualité d'élu des Pays de Savoie à la région Rhône-Alpes, j'avais eu à me prononcer, en décembre 2011, sur le bienfondé de l'enquête d'utilité publique de la partie française du Lyon-Turin (Saint-Exupéry à Saint Jean de Maurienne). Je m'étais abstenu, avec le groupe politique auquel je suis rattaché, essentiellement parce que je m'interrogeais sur quelques comportements politiques que je ne comprenais pas.

Souhaitant étudier plus à fond ce dossier complexe, j'ai écouté les arguments des opposants français et italiens. Alors est apparu un dossier truffé de contradictions, de fausses données et de déclarations mensongères, tant de la part des promoteurs que des hommes politiques.

Or, je découvre ce matin dans la presse, (dans le Canard enchaîné et dans Politis) que des membres de la Commission d'Enquête ayant émis un avis favorable sur le projet Lyon - Turin se trouveraient en situation de conflit d'intérêt

Ainsi le président de la Commission d'Enquête se trouve avoir été le fournisseur du groupe EGIS qui est lui-même le bureau d'étude qui a participé à la préparation du dossier d'enquête publique sur le projet Lyon Turin.

Ce même groupe est également adhérent de l'association de lobbying « le Comité pour la Transalpine », sponsor de l'AFTES qui regroupe les grands groupes du BTP, administrateur de cette association en compagnie de Lyon Turin Ferroviaire son client.

Il est ainsi établi que cette société EGIS ne peut prétendre agir sans intérêt puisqu'elle travaille sur les travaux de reconnaissances géologiques en Maurienne.

Que cette société fasse partie de l'association dans laquelle on retrouve des élus est choquant, que le Président de la Commission d'enquête, questionné lors de réunions publiques, n'aie pas déclaré ses conflits d'intérêt l'est tout autant.

Bien plus, alors qu'il dirigeait l'enquête publique sur le dossier Lyon Turin, il dirigeait pendant la même période une autre enquête publique en Isère impliquant également la société EGIS dont il a été le prestataire.

Cette situation est grave pour notre démocratie et je la dénonce fermement **en demandant dès**

aujourd'hui à Monsieur le Préfet d'annuler cette enquête publique sur le Lyon Turin du fait de ces irrégularités majeures.

Par ailleurs, un autre commissaire enquêteur se trouve également, selon la presse, en conflit d'intérêt en raison de ses liens familiaux, avec une entreprise pour laquelle la commission indique dans son rapport :

« La Commission invite RFF à étudier le mémoire de l'entreprise ... qui propose de mettre à disposition du projet un terrain de 9 hectares dans la zone artisanale d'ARBIN, pour y stocker de manière définitive 950 000 m3 de déblais, après autorisation d'extraction de matériaux alluvionnaires. »

Compte tenu des sommes en jeu, plusieurs millions d'euros, une nouvelle fois le Commissaire Enquêteur aurait dû se démettre conformément à la charte déontologique qui précise :

« Le commissaire-enquêteur sollicité pour une mission où il aurait un intérêt à l'opération, soit à titre personnel, soit en raison des fonctions qu'il exerce ou qu'il a exercées, notamment au sein de la collectivité, de l'organisme ou du service qui assure la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre ou le contrôle de l'opération soumise à enquête, ou au sein des associations concernées par cette opération, s'engage à la refuser en précisant les motifs. »

Il en est de même, d'une part en cas de fonctions exercées dans une autre collectivité ou administration que celle qui est maître d'ouvrage, mais qui aurait un intérêt au projet soumis à l'enquête, d'autre part si les relations qu'il a pu avoir avec le maître d'ouvrage ou des intervenants éventuels à l'enquête tels que des représentants d'association, ne lui permettent pas de conduire l'enquête en toute liberté et indépendance d'esprit.

Il est vrai que le Président, lui-même, ne s'est pas démis.

En tout état de cause, je relève que la société Réseau Ferré de France, qui a statut d'Etablissement Public a choisi comme prestataire pour établir le dossier présenté à l'Enquête Publique une entreprise déjà impliquée dans les marchés du Lyon Turin, y ayant un intérêt évident et faisant partie du lobby pro Lyon Turin.

Je ne peux accepter, en tant qu'élu, que le statut d'Entreprise Publique soit dévoyé de la sorte au profit d'intérêts privés et que la procédure d'enquête publique portant sur un projet de plus de 30 Milliards d'€, soit entachée de telles irrégularités.

J'ai pu sentir la défiance des populations au vu du dossier qui a été mis à l'Enquête Publique pour

lequel l'Autorité environnementale a relevé : « *...le caractère parfois inabouti du dossier, et son degré de cohérence interne et de précision souvent inférieur à ce qu'on est en droit d'attendre d'une étude d'impact, surtout pour un projet d'une telle ampleur.* »

Nous savons aujourd'hui que cette défiance de la population et de l'Autorité Environnementale était justifiée.

Nous comprenons mieux pourquoi le président de la commission d'enquête

- a minimisé au maximum l'étude d'impact (obligatoire),
- a refusé de porter le moindre avis sur les coûts annoncés (on comprend mieux pourquoi),
- a refusé de prendre en compte les dossiers des opposants parfaitement argumentés
- mais a pris « pour argent comptant » la totalité des propositions de RFF, en réalité d'EGIS, structure angulaire du dispositif pour laquelle il travaille.

Comme l'a demandé la Cour des Comptes le 2 juillet encore, l'ensemble de ce projet doit faire l'objet d'une étude indépendante des lobbies et du Maître d'ouvrage. On sait aujourd'hui que la Commission d'enquête est éclaboussée par le comportement de certains de ses membres.

On comprend aujourd'hui l'empressement des acteurs du Lobby à faire entériner au plus vite par le Président de la République leurs « petits » arrangements inavouables alors que tous les éléments montrent que ce projet

- n'est pas soutenable financièrement,
- a été préparé par des personnes physiques ou morales directement intéressées à sa réalisation,
- a été engagé sur la base de prévisions qui se sont toutes révélées fausses depuis vingt ans,
- devra être subventionné et créera des déficits publics colossaux.

Au surplus l'accord du 29 janvier 2001 s'appuie sur une saturation des lignes existantes alors que celles-ci sont utilisées à 25 % de leur capacité et qu'elles supportent dès aujourd'hui un report du trafic routier pour les marchandises transportées par au moins 700.000 camions.

Les mensonges et la triche doivent cesser dans la situation de crise actuelle et au moment le gouvernement vient de demander d'importants efforts notamment en matière fiscale.

Je rappelle simplement que l'effort demandé à la totalité des Français sera de 20 milliards € et que le coût du Lyon-Turin sera, au bas mot, de 30 Milliards € pour un projet parfaitement inutile.

Inutile

- parce qu'une ligne existe déjà,
- que les flux est-ouest (essentiellement Lyon-Piémont) ne justifient pas et ne justifieront pas plus demain une ligne supplémentaire,
- que les flux nord-sud (Le Havre – Marseille) ne passeront jamais par le Lyon-Turin
- et que le flux Nord-sud (Gènes-Allemagne) a maintenant une offre de tunnels par la Suisse ou l'Autriche largement suffisante.

Alors même que la pression est mise sur les maires des 71 communes concernées afin qu'ils fassent adopter par leur conseil municipal un arrêté donnant un blanc-seing à RFF pour déroger à toutes les règles d'urbanisme sur leur territoire, j'ai estimé qu'il était de mon devoir d'élu d'alerter la population et les décideurs de ce qui ressemble à un nouveau « scandale du tunnel ».

Une différence essentielle, cependant, avec le tunnel sous la manche :

- **LE TUNNEL SOUS LA MANCHE AVAIT UNE REELLE UTILITE PUBLIQUE** et ce sont les petits actionnaires qui ont payé les impérities des promoteurs
- **LE LYON TURIN N'A PAS D'UTILITE PUBLIQUE** mais ce seront les contribuables qui paieront, et pour longtemps ces « arrangements »



Noël Communod, Conseiller régional, le 05 Octobre 2012

06 89 09 69 92 ncommunod@gmail.com